

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Gestionnaires
EXPÉDITEUR :	Service de prévention et de contrôle des infections (SPCI)
DATE :	2026-07-02
OBJET :	Cessation de l'isolement pour un usager identifié porteur de BGNMR / BLSE (Bâtonnet Gram négatif multirésistant / Bactéries productrices de bêta-lactamases à spectre étendu)

Nous vous avisons qu'il n'est plus nécessaire d'isoler un usager identifié porteur de BGNMR incluant ou non l'alerte BLSE. Néanmoins, lorsque nous procéderons au retrait de l'alerte dans le tableau des lits, nous vous demandons de limiter le plus possible les transferts d'usagers.

L'INSPQ a modifié les définitions des règles d'isolement quant aux bactéries multirésistantes, ce qui a conduit au retrait de l'isolement pour BGNMR.

Cette recommandation ne s'applique pas pour les usagers identifiés **BG (HSCO) ou BGNPC (HMR)**. Les mesures actuelles demeurent.

Donc, au tableau des lits, les acronymes suivants seront retirés par les conseillères du SPCI.

HSCO	HMR
BGN	BGNMR BLSE

Concrètement, un usager identifié BGN, BGNMR ou BLSE n'aura plus besoin d'être isolé, et ce, sans attendre le retrait de l'alerte par l'équipe du SPCI, sauf s'il est identifié porteur d'un autre germe multirésistant (exemple SARM) ou selon la condition médicale (exemple : isolement respiratoire).

Détail important

Un isolement pour BGNMR pourrait demeurer à la condition que la bactérie soit un *Acinetobacter spp.*. Le suivi sera assuré par le SPCI lors de ces situations.

Veuillez prendre note que le message apparaissant sur les résultats de laboratoire :

- «... bactérie avec **profil de multirésistance...**» - sera toujours inscrit, mais aucun besoin d'isoler l'usager.
- «... possibilité d'une bactérie **productrice de carbapénémases...**», correspondant au BGNPC - l'isolement de type contact sera toujours requis.

Merci de votre habituelle collaboration!